

A. L'actionnaire désire assister personnellement à l'assemblée. Dans ce cas, il doit, au recto du document cocher la case A puis dater et signer au bas du formulaire

B A défaut, l'actionnaire peut utiliser le formulaire de vote. Dans ce cas il doit, au recto du document, cocher la case B et choisir l'une des trois possibilités soit :

⇒ voter par correspondance (cocher la case appropriée, puis dater et signer au bas du formulaire). donner pouvoir au Président (dater et signer au bas du formulaire sans remplir) donner pouvoir à une personne dénommée (cocher et compléter la case appropriée, puis dater et signer au bas du formulaire)

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE la signature de l'actionnaire est indispensable

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses noms (en majuscule d'imprimerie), prénom usuel et adresse. si ces indications figurent déjà sur le formulaire, il est demandé au signataire de les vérifier et éventuellement de les rectifier.

Pour les personnes morales, indiquer les nom prénom et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : Administrateur légal, Tuteur, etc) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote. Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Article R 225-77 du Code de Commerce).

VOTE PAR CORRESPONDANCE

(3) Loi du 24/07/1966 (extrait) ART 151-1 (art. L225-107 du Code de Commerce)

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites. Pour le calcul du quorum, il est tenu compte que des formulaires, qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions de délais fixés par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérées comme des votes de vote ou exprimant une abstention sont considérées comme des votes négatifs.

Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case JE VOTE PAR CORRESPONDANCE au recto

Dans ce cas il vous est demandé :

Pour les projets de résolutions proposés par le Conseil d'Administration ou le

Directoire ou la Gérance :

soit de voter "oui" pour l'ensemble des résolutions en ne notifiant aucune case;

soit de voter "non" ou de vous "abstenir" (ce qui équivaut à voter "non") sur certaines

ou sur toutes les résolutions en notifiant individuellement les cases correspondantes

Pour des projets de résolution non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance :

de voter résolution par résolution en notifiant la case correspondant à votre choix

En outre, pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des

résolutions nouvelles seraient déposés lors de l'Assemblée, il vous est demandé

d'opier entre 3 solutions (pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, abstention

ou pouvoir à personne dénommée) en notifiant la case correspondant à votre choix

Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (art R225-81) ne pas utiliser à la fois "JE VOTE PAR CORRESPONDANCE" et "JE DONNE POUVOIR A" (Art R 225-81)

La langue Française fait foi.

NB : Si les informations contenues sur le présent formulaire sont utilisées pour un fichier nominatif informatisé, elles seront soumises aux prescriptions de la Loi 78-17 du 06/01/78 notamment en ce qui concerne le droit d'accès et de rectification pouvant être exercé par l'intéressé.

Demande d'envoi de documents et renseignements : Tout actionnaire, titulaire d'actions nominatives ou justifiant de sa qualité de propriétaire d'actions au porteur, peut à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion demander à la société de lui envoyer les documents prévus aux articles R225-81 et R 225-83 du Code de Commerce et non joints à la présente formule de procuration et de vote par correspondance. Si vous voulez que ces documents vous soient adressés, cochez la case ci contre

En vertu de l'article R225-88 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés ci-dessus à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures. Si vous êtes titulaire d'actions nominatives et si vous souhaitez bénéficier de cette faculté, cochez la case ci-contre

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE

A) Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire
 B) J'utilise le formulaire des vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 OCTOBRE 2009 - 10 heures
 1, Place Verrazzano (69009) Lyon

Vote Simple
 Nominatif
 Nombre d'actions
 Porteur
 Vote Double

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE
 Cf au verso renvoi (3)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentées ou agréés par le Directeur à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noir/sant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens

Sur les projets de résolutions non agréés par le Directeur, je vote noir/sant comme ceci ■ la case correspondante à mon choix

	Oui		Non Abst	
1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			C <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			D <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 <input type="checkbox"/>			E <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom
 Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
 Je donne procuration (cf au verso renvoi 2) à M. Mme ou M.....

Pour être pris en considération toute formule doit parvenir au plus tard

Sur 1ère convocation AGO
 Sur 2e convocation AGO

A la société le 27/10/2009

Date et Signature

JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

dater et signer au bas du formulaire sans rien remplir
 cf au verso renvoi (2)

JE DONNE POUVOIR A (soit le conjoint soit un autre actionnaire cf renvoi (2) au verso) pour me représenter à l'assemblée
 M. Mme ou Mlle
 Adresse

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données ne seront valides que si les titres correspondants ont été immobilisés, dans les délais prévus par l'établissement financier qui tient votre compte de titres.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
 Cf. au verso renvoi (1)